

GE_GERICHTE A/1353/2018 vom 9. August 2018

GE Cour de justice, 2018-08-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1353_2018

FR: GE_GERICHTE A/1353/2018 du 9 août 2018

IT: GE_GERICHTE A/1353/2018 del 9 agosto 2018

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 09.08.2018
A/1353/2018

A/1353/2018 ATAS/681/2018 du 09.08.2018 (AI) , RETIRE République et canton de Genève POUVOIR JUDICIAIRE A/1353/2018 ATAS/681/2018 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 9 août 2018 3 ème Chambre En la cause
Monsieur A_____, domicilié à GENÈVE, comparant avec élection de domicile en l'étude
de Maître Florian BAIER recourant contre OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ
DU CANTON DE GENÈVE, Service juridique, sis rue des Gares 12, GENÈVE intimé Vu
la décision de l'office de l'assurance-invalidité (ci-après : OAI) du 26 mars 2018 ; Vu le
recours du 25 avril 2018 de Monsieur A_____ (ci-après : le recourant) ; Vu la réponse de
l'OAI du 17 mai 2018 ; Attendu que, par écriture du 23 juillet 2018 (recte : 3 juillet), le
recourant a indiqué qu'au vu de la faiblesse de la valeur litigieuse, il retirait son recours ;
Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA
CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du
recours.![endif]>![if> 2. Rayer la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière
Marie-Catherine SÉCHAUD La Présidente Karine STECK Une copie conforme du présent
arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.